



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION	ARRETE DU PRESIDENT N°2026/0404
SERVICE EMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Arrêté portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération
	Nomenclature Acte : 5.5 – Désignation de fonction et de signature

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code du Tourisme,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026/04-0046 en date du 15 avril 2026 relative à l'élection des représentants de Mont de Marsan Agglomération au Comité de Direction de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération,

Considérant la nécessité de nommer 7 membres titulaires et 7 membres suppléants destinés à représenter les professions et activités liées au tourisme au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération :

- En tant que membres titulaires :
 - Mme Marion CAZADE, conserverie / produits locaux « La Sourbère »,
 - Mme Zurina VIDAL-PEREZ, hôtel-restaurant « Le Renaissance »,
 - M. Claude HEBET, représentant des commerçants de Saint-Pierre-du-Mont,
 - Mme Laure EVE, représentante des commerçants de Mont de Marsan,
 - M. Lionel GAUZERE, Président du Stade Montois Omnisport,
 - M. Cyril GAYSSOT, Président de Landes Attractivité,
 - M. Quentin LANET, Gascuna,



• En tant que membres suppléants :

- M. Jean-Marie DESAINT, représentant de l'espace mémoriel Rozanoff,
- Mme Mylène DA SILVA, représentante des commerçants de Mont de Marsan,
- M. David HAUTESERRE, représentant des hôteliers,
- Mme Valérie HEBET, représentante des commerçants de Saint-Pierre-du-Mont,
- Mme Julie MORINCOME, « L'Endroit » et « Bistrot des Halles »,
- M. Frédéric BLONDEAU, producteur d'Armagnac et Président d'Armagnac en Fête,
- Mme Irina DUPRAT, chambre d'hôtes « La Maison d'Augustin ».

Article 2 : Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour la durée du mandat communautaire.

Fait à Mont de Marsan, le 21 avril 2026

Frédéric DUTIN

Président de Mont de Marsan Agglomération

Maire de Mont de Marsan

Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1



Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).